

Signalement des difficultés d'accessibilité

1. Localisation du problème d'accessibilité

.....
.....
.....

2. Type de difficulté rencontrée (Cochez une ou plusieurs cases)

- ☐ Cheminement piéton (trottoir encombré, déformation, absence de bande podotactile, etc.)
- ☐ Accès aux bâtiments publics (absence de rampe, porte trop lourde, seuil de porte, etc.)
- ☐ Stationnement (place PMR manquante ou occupée, accès difficile, etc.)
- ☐ Signalétique (panneaux illisibles, absence de pictogrammes, etc.)
- ☐ Équipements publics (bancs, sanitaires, distributeurs, etc. inaccessibles)
- ☐ Éclairage ou visibilité insuffisante
- ☐ Autre (précisez) :

3. Description succincte du problème

.....
.....
.....
.....

4. Fréquence du problème (À quelle fréquence rencontrez-vous cette difficulté ?)

- ☐ Ponctuellement (ex. : travaux temporaires)
- ☐ Régulièrement (ex. : obstacle permanent)
- ☐ En permanence

5. Impact de la difficulté (Dans quelle mesure cette situation vous gêne-t-elle dans vos déplacements ou l'accès aux services ?)

- ☐ Peu gênant
- ☐ Gênant
- ☐ Très gênant
- ☐ Bloquant (impossible de poursuivre mon trajet ou d'accéder au lieu)

6. Souhaitez-vous être recontacté(e) pour un suivi ?

- ☐ Oui (précisez un moyen de contact : email/téléphone) :
.....
- ☐ Non

En complétant ce formulaire je consens à ce que mes données soient collectées et traitées par la commune d'ESTAIRES dans le cadre de ce signalement.

Le signalement doit être adressé ou déposé à la Mairie : Place de l'hôtel de Ville 59940 ESTAIRES ou par mail : urbanisme@ville-estaires.fr

Nous vous remercions pour votre contribution, qui nous aidera à améliorer l'accessibilité de notre commune. Votre signalement sera étudié dans les meilleurs délais par nos services. Pour toute question sur ce dispositif ou sur l'accessibilité, vous pouvez contacter le service urbanisme : urbanisme@ville-estaires.fr / 03 28 42 95 60